

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 8 AVRIL 2011**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi 8 avril deux mille onze à vingt heures trente, sous la présidence de Jacques FEYTE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Robert GUENOT, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Frédéric PAIN, Sylvaine DROT et Pascal GEOFFRE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Michelle FOUQUE-DUVAL à Gérard DALLEMAGNE.
- Eric LE FALHER à Laurent FAURE-BRAC.

ABSENT

Delphine DEMAZIERE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Magid ALAOUCHICHE est désigné secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Avenant au contrat de location du logement du foyer communal.
- Convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER.
- Financement des missions locales : demande de moratoire sur la circulaire ministérielle.
- Séisme au Japon du 11/03/2011 - aide aux communes sinistrées.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte-rendu du Conseil municipal du 4 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU REGLEMENT DE L'ESPACE CINERAIRE ET DES TARIFS D'OCCUPATION DE CET ESPACE

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard DALLEMAGNE qui propose à l'assemblée d'approuver le règlement applicable à l'espace cinéraire dans le cimetière communal et les tarifs d'occupation de cet espace comme suit :

Columbarium		Durée
		15 ans
Niveau supérieur 3 ^{ème} étage	Case pour 1 urne (de 13 cm de diamètre)	260 €
Niveau intermédiaire 2 ^{ème} étage	Case pour 2 urnes (de 16 cm de diamètre)	380 €
Niveau inférieur 1 ^{er} étage	Case pour 3 urnes (de 18 cm de diamètre)	550€

Droit d'entrée d'une urne : 60 €

Droit de dispersion des cendres : 60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement applicable à l'espace cinéraire dans le cimetière communal et les tarifs d'occupation ci-dessus exposés qui constituent l'annexe dudit règlement.

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA CIRCULATION AERIENNE - AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 mars au 2 avril 2011 dans les communes de Boisemont, Cergy, Courdimanche, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Puiseux-Pontoise et Vauréal visant le projet de relèvement des trajectoires d'approche de Roissy CDG.

Cette zone étant fortement urbanisée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- une motion visant à formuler un avis défavorable au projet de modification des trajectoires d'approche de Roissy,
- demande qu'un autre projet, qui ne transfère par les nuisances mais les réduise pour l'ensemble des populations nouvellement survolé, soit élaboré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet de modification des trajectoires d'approche de Roissy et autorise le Maire à signer la motion.

BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NEUVILLE-SUR-OISE

Monsieur le Maire présente le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur la mise en révision simplifiée du plan local d'urbanisme pour l'accueil des réserves, des ateliers de restauration et des laboratoires de recherche des plus grands musées nationaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de permettre la réalisation et l'intégration du projet dans le site et dans la commune, il était nécessaire que certaines dispositions soient adaptées à la spécificité du projet, en particulier en ce qui concerne les règles de hauteur, compte tenu des contraintes techniques des collections ; il précise par ailleurs que le projet nécessitera pour son implantation de supprimer du plan de zonage les espaces boisés classés à créer qui y avaient été inscrits.

La révision simplifiée du plan local d'urbanisme a donné lieu à une concertation préalable organisée du 1^{er} décembre 2010 au 7 janvier 2011, où la population a pu prendre connaissance de panneaux explicatifs exposés en mairie, avec mise à disposition d'un registre pour recueillir les remarques aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Le Conseil Municipal, considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Tire le bilan de la concertation
2. Décide de supprimer l'emplacement réservé n°21 et l'indication de voirie située dans son prolongement.
3. Approuve la révision simplifiée du plan local d'urbanisme de Neuville-sur-Oise ainsi complétée.
4. Dit que conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Robert GUENOT qui précise que les subventions proposées aux associations neuvilloises pour l'année 2011 restent sur la base des critères de l'année dernière.

Le calcul de la subvention est basé sur différents axes : l'animation au sein de l'association et l'animation à l'intérieur et à l'extérieur de Neuville ; l'appréciation des effectifs et des animations est issue de l'analyse des compte rendus d'activité envoyés chaque année.

Les subventions suivantes sont proposées aux associations ci-dessous pour l'année 2011 :

Associations	Subventions
ASNO	2 592,00 €
La Tanchette	252,00 €
Le Budokan	3 504,00 €
TCN	1 056,00 €
A.N.Pétanque	480,00 €
Les doigts dégourdis	237,60 €
Mieux vivre à Neuville	1 272,00 €
Troupe de l'Escapade	504,00 €
Anciens Combattants	273,60 €
Club des Anciens	1 749,60 €
Les Clubs Récrés	1 036,80 €
Un Monde plus Doux	86,40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, moins 2 abstentions, se prononce favorablement sur les subventions proposées qui sont inscrites au budget primitif de 2011 ; autorise le Maire à ordonner le paiement aux associations et invite chaque association à produire son attestation de responsabilité civile annuelle.

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT DE FONCTION A L'ECOLE PRIMAIRE DE NEUVILLE - MONTANT DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle que le logement de fonction situé 2 rue du Pavillon, dans l'enceinte de l'école, est réservé en priorité aux instituteurs.

Considérant une demande aux fins d'occupation de ce logement, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 500 € mensuel majoré de 20 € de charge pour la consommation d'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité se prononce favorablement sur le loyer d'un montant de 500 € mensuel + 20 € de charge pour la consommation d'eau, à la charge du futur occupant.

AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DU LOGEMENT DU FOYER COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que le comptage d'électricité actuel de l'ensemble du foyer communal fait partie d'un contrat global.

Monsieur le Maire propose :

- de dissocier le comptage d'électricité du logement à l'étage du foyer communal,
- d'inclure, dans les charges de l'occupant dudit logement, la consommation d'électricité du compteur divisionnaire installé à raison d'une estimation de 100 €/mois avec régularisation en fin d'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la proposition de dissocier le comptage d'électricité et d'inclure dans les charges de l'occupant sa consommation d'électricité à raison d'une estimation de 100 € par mois avec régularisation en fin d'année.

PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire propose d'instituer une participation pour aire de stationnement non réalisée par les constructeurs qui ne peuvent satisfaire aux obligations fixées au plan local d'urbanisme en matière de réalisation de stationnement et de fixer cette participation à 6 000 € par place de stationnement non réalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la participation pour non réalisation d'aires de stationnement à 6 000 € par place.

TARIFS BROCANTE 2011 - BUVETTE ET EMPLACEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la brocante aura lieu le dimanche 1^{er} mai. Il convient de fixer un certain nombre de tarifs pour les emplacements et la vente de produits divers de buvette,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

- Emplacement de 2 mètres pour les Neuvilleois : 12 €.
- Emplacement de 2 mètres pour les extérieurs : 15 €.
- Buvette :
 - Sandwichs divers : 2,50 €
 - Sandwichs merguez-chipos : 3,00 €
 - Barquette de frites : 2,00€
 - Barquettes de frites+chipos ou merguez (2) :..... 3,50 €
 - Croissants ou pains au chocolat : 1,00 €
 - Café : 1,00 €
 - Eau minérale (50cl) : 0.50 €
 - Jus de fruit, soda ou bière : 1,00 €
 - Eau minérale (1 l) : 1,50 €

REQUALIFICATION DE LA PLACE DU VILLAGE DITE « PLACE DU PONT »

APPEL D'OFFRE POUR MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard DALLEMAGNE qui présente la demande pour autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offre selon la procédure adaptée d'un marché de maîtrise d'œuvre permettant la requalification de la place du Pont.

Une publicité devra être faite auprès de deux journaux « la Gazette du Val d'Oise et le Parisien », ainsi que le site web de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le lancement de cet appel d'offre et autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

AVENANT A LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE (CIG)

Monsieur le Maire fait part de la nouvelle organisation du service de médecine préventive du CIG. Dorénavant, les visites médicales seront programmées à compter du 2 mai 2011 toutes les 20 minutes (au lieu de 30 minutes actuellement).

La mairie s'acquittera pour la prestation médecine préventive d'une dépense fixée à 56 euros par visite médicale (ou 65 euros pour le tarif adapté).

Ces tarifs sont révisables chaque année sur décision du conseil d'administration du Centre de Gestion.

Cet avenant prendra effet au 02 mai 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion au contrat qui nous lie déjà à cet organisme.

TRAVAUX ECOLE DE MUSIQUE - RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE EN PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le Maire donne la parole à Jean BEALU qui fait part du résultat de l'ouverture des plis, le 29/03/2011, de l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement d'une salle de cours et d'un logement d'une pièce, rue Sébastien de la Grange.

Le marché est décomposé en 5 lots :

- Lot 1 : travaux de maçonnerie. Lot 4 : électricité.
Lot 2 : menuiserie, cloisons, isolation. Lot 5 : peinture, revêtement de sol plastique.
Lot 3 : plomberie.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre (montant T.T.C.):

- ECOBAT 37 403,84 €)
- DS Bâtiments 31 614,71 €) pour les lots 1-2-3-4
- ABAC 35 727,52 €)
- MONTI 5 681,00 € pour le lot 5 - peinture

L'analyse des offres par critères, tient compte de la valeur technique (étude, exécution), de l'analyse du prix et du délai d'exécution.

Jean BEALU propose l'entreprise DS Bâtiments qui obtient la meilleure note avec un montant retenu de 31 614,71 € T.T.C. et l'entreprise MONTI pour le lot peinture de 5 681,00 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise DS Bâtiments pour un montant de 31 614,71 € T.T.C. et de l'entreprise MONTI pour le lot 5 - peinture pour un montant de 5 681,00 € T.T.C. et autorise le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER

Monsieur le Maire rappelle la convention de veille et d'intervention foncière, qui lie la commune avec la SAFER Ile-de-France, définissant les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger les espaces naturels et ruraux du territoire communal des parcelles incluses dans les zones agricoles et naturelles du plan local d'urbanisme.

La SAFER a modifié son dispositif de surveillance au cours de l'année 2010 qui prend aujourd'hui la forme d'un portail cartographique avec accès internet. Cette évolution est intégrée dans une nouvelle version de la convention qui a fait l'objet d'une nouvelle tarification sous la forme forfaitaire.

Le forfait annuel à la charge de la commune est lié à sa démographie tel qu'indiqué ci-dessous :

Population (nombre d'habitants)	Coût total hors taxe (€)
1 500 à 4 999	800

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la signature de cette nouvelle convention qui prend effet le jour de sa notification par la commune à la SAFER ; elle se renouvelle tacitement tous les ans au 1^{er} janvier,
- de désigner Gérard DALLEMAGNE comme interlocuteur de la SAFER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée, approuve le forfait annuel de 800 € et désigne Gérard DALLEMAGNE comme interlocuteur de la SAFER.

FINANCEMENT DES MISSIONS LOCALES : DEMANDE DE MORATOIRE SUR LA CIRCULAIRE MINISTERIELLE N° 2011-03 DU 19 JANVIER 2011

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui fait le point sur les fonctions des Missions Locales qui ont été créées pour permettre à tout jeune sans qualification d'avoir un accompagnement individualisé grâce auquel un projet de vie fondé sur son autonomie prenait corps.

C'est dans cet esprit que la Mission Locale de Cergy-Pontoise, depuis 1989, a développé en partenariat avec le Pôle Emploi, les acteurs de l'insertion économique, les entreprises, les travailleurs sociaux, les organismes de formation, l'éducation nationale, les services de prévention spécialisée, les acteurs de la santé, de la justice, de l'hébergement et du logement, une stratégie d'accompagnement multi polaire fondée sur la libre adhésion du jeune.

Cette organisation semble aujourd'hui menacée ; en effet, une circulaire ministérielle précise aux directeurs départementaux de l'emploi les nouvelles modalités retenues pour la mise en œuvre des mesures financières ciblant l'insertion professionnelle.

Les membres du bureau de la Mission Locale ont jugé nécessaire de partager leurs inquiétudes avec les responsables politiques du territoire et proposent au Conseil Municipal de rejoindre la mobilisation nationale qui demande un moratoire quant à l'application de cette circulaire.

Entendu les observations émises par plusieurs membres du Conseil Municipal et considérant la proposition de courrier à adresser à Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, qui soutient la demande d'un moratoire dans l'application de cette circulaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe d'un moratoire sur la circulaire n° 2011-03 du 19/01/2011 concernant les nouvelles modalités retenues pour la mise en œuvre des mesures financières ciblant l'insertion professionnelle des jeunes et autorise le Maire à signer la demande de moratoire telle que revue par le Conseil Municipal dans certains de ses termes.

DEVIS DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des offres de prix analysées et vérifiées pour :

- la société COMAT & VALCO pour la fourniture de divers mobiliers urbains pour un montant total H.T. de 3 527 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette offre de prix et autorise le Maire à signer le bon de commande correspondant.

SEISME AU JAPON DU 11 MARS 2011 - AIDES AUX COMMUNES SINISTREES

Monsieur le Maire rappelle les dramatiques conséquences du séisme au JAPON du 11 mars 2011 pour les collectivités japonaises, c'est pourquoi, il propose au Conseil Municipal que la commune de Neuville-sur-Oise s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'apporter son aide aux communes sinistrées et de verser la somme de 800 € à l'association « Carrefour des Communes » ; ainsi que de demander qu'un bilan financier lui soit communiqué à la fin de l'opération, indiquant les actions financées, les communes japonaises bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

INFORMATIONS DIVERSES

Jacques FEYTE :

- informe que le Club des Anciens convie les membres du Conseil municipal dimanche 26 juin pour un apéritif à 17 h au foyer communal,

- propose :

- ↳ une commission des finances pour préparer le compte administratif mardi 26 avril à 19h,
- ↳ les prochains Conseils Municipaux vendredi 13 mai et vendredi 17 juin à 20h30.

Magid ALAOUCHICHE :

Rappelle à nouveau les problèmes de stationnement rue Cornudet et les piétons que ne peuvent circuler sur le passage trop étroit laissé par les véhicules.

Gilles LE CAM :

Fait part des remerciements de la directrice de l'école pour l'installation de 6 ordinateurs supplémentaires pour l'école numérique.

Rappelle la prochaine séance de cinéma le 21 avril 2011 à 14h au foyer communal organisée conjointement par la commission culture et loisirs et le CCAS.

Robert GUENOT :

S'inquiète des branchages qui sont brûlés sur les bords de l'Oise et les conséquences sur l'aménagement récent des berges.

Frédéric PAIN

Fait le point sur l'avancement du guide pratique et les demandes auprès des sponsors.

Gérard DALLEMAGNE :

Fait le bilan d'activités de la base de loisirs de Cergy.

La séance est levée à 22h50.